

FORMATION CARISTE EN VUE DE L'OBTENTION DU CACES® R389 Catégorie 1, 2, 3 et/ou 5

OBJECTIFS :

Etre capable de conduire un chariot élévateur en sécurité

Obtenir un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

PEDAGOGIE :

*Exposés théoriques et discussions.
Questionnaires d'entraînement théoriques
Mise en situation réelle, pratique
Evaluations théorique et pratique.
Remise d'un document à chaque stagiaire.*

PUBLIC CONCERNE:

Toute personne amenée à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

PARTICIPANTS :

*Minimum : 2 personnes
Maximum : 6 personnes*

PRE REQUIS :

*Avoir 18 ans
Savoir lire et écrire le français
Etre apte médicalement à la conduite d'engin*

DUREE :

*2 à 5 jours en fonction du nombre de participants et de tests à passer
Soit 1 jour de théorie, 1 à 3 jours de pratique,
1 à 2 jours de tests CACES*

INTERVENANTS :

*Formateur en sécurité
Salariés de H2S Formation ou sous-traitant
(Vacataires, Indépendants, Of Partenaires...)*

VALIDATION :

CACES (Carte)

LIEU DE LA FORMATION:

*En intra : Sur site
En inter : Carentan*

Formation Théorique

- ✓ Législation cariste
- ✓ Responsabilités du cariste
- ✓ Prévention et les différents acteurs
- ✓ Types de chariots
- ✓ Description du chariot
- ✓ Les vérifications du chariot
- ✓ Notions d'équilibre
- ✓ Cas de basculements ou de renversements
- ✓ Dispositifs de sécurité
- ✓ Composition des batteries
- ✓ Consignes de circulation
- ✓ Consignes de chargement et de déchargement
- ✓ Règles d'utilisation des organes de levage
- ✓ Les interdictions
- ✓ Les pictogrammes de manutention et les étiquettes de danger

Formation pratique

- ✓ Examen de l'adéquation du chariot
- ✓ Les vérifications journalières
- ✓ Exercices de conduite sur le chariot
- ✓ Circulation et manœuvres
- ✓ Manœuvres particulières
- ✓ La fin de poste

Les engins

- ✓ Catégorie 1 : préparateur de commande
- ✓ Catégorie 2 : chariot tracteur et remorque
- ✓ Catégorie 3 : chariot élévateur – 6 Tonnes
- ✓ Catégorie 5 : chariot à mât rétractable

Test CACES

- ✓ Epreuve théorique
- ✓ Epreuve pratique

Les stagiaires devront être en possession de leurs équipements de protection individuelle et à jour de l'aptitude médicale à la conduite des engins.